

COMMUNE DE  
**GERMIGNY L'EVEQUE**  
77910

-----  
DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

sis allée des Noyers ARRONDISSEMENT

DE MEAUX  
CANTON MEAUX-NORD

-----  
Tél : 01.64.33.01.89

Fax : 01.64.33.86.66

courriel : mairie.germigny-leveque@wanadoo.fr

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **en date du 27 JANVIER 2016**

Le Conseil Municipal de Germigny l'Evêque, dûment convoqué par son Maire, Mme MARIE-MELLARE Aline, se réunira en session ordinaire le :

**MERCREDI 27 JANVIER 2016**  
**à 20 heures 30**  
**salle ruelle aux Loups**

Fait à Germigny-L'Evêque le 22 Janvier 2016

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du Mercredi 02 Décembre 2016**

- 1) Demande de subvention pour les travaux de l'Eglise,
- 2) Demande de subvention pour éclairage public, allée des Noyers au S.D.E.S.M.
- 3) Acquisition parcelle,
- 4) Questions diverses

---

Nombre de conseillers :  
- en exercice : 15  
- présents : 14  
- votants : 15

L'an deux mille quinze,  
**le MERCREDI 27 JANVIER 2016 à vingt heures trente,**  
le Conseil Municipal de la commune de GERMIGNY-L'EVEQUE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**22 Janvier 2016**

#### **Etaient Présents :**

Mmes Mrs : **MARIE-MELLARE** Aline - **BRIAND** Alain - **CHATEAU** Andrée - **CASCALES** Rodolphe -  
**MARIOT** Céline - **HELM** Philippe - **DUBREUIL** Joëlle - **SCANZAROLI** Jean-Luc - **SCIPION** Florence -  
**WURTZ** Séverine - **KACZOROWSKI** Richard - **MONTAGNON** Dominique - **RISPINCELLE** Josiane -  
**PICHAVANT** Valérie -

**Absente représentée : Katherine ROUILLON par Valérie PICHAVANT**

**Secrétaire** : Andrée CHATEAU

### **1) Demande de subvention pour les travaux de l'Eglise**

Madame le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a urgence à engager les travaux de ravalement de la façade de l'Eglise. L'expertise réalisée par le Cabinet JAMAIN a révélé que des éléments de la structure sont en très en mauvais état et entraînent un risque pour la sécurité des personnes. Le montant estimatif des travaux est de 147 124.77 € TTC.

Madame le Maire demande l'adoption de ce projet et expose qu'une demande de subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour un montant de 50 000,00 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le projet de travaux de ravalement de la façade de l'église et autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 50 000 euros.

### **2) Demande de subvention pour éclairage public, allée des Noyers, au S.D.E.S.M.**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention du S.D.E.S.M pour aider à financer l'éclairage public de l'allée des Noyers.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation de l'allée des Noyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à présenter une demande de subvention auprès du S.D.E.S.M.

### **3) Acquisition parcelle**

Madame le Maire fait part au conseil municipal des termes de la lettre que lui a adressée Mme FERRON. Cette dernière propose à la mairie l'achat des parcelles F 796 et F797 desservies par la sente donnant sur l'allée de l'Eglise et le chemin de Saint-Jean pour un prix total de 15 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare favorable à l'achat des deux parcelles F 796 et F797 pour le prix de QUINZE MILLE (15 000) euros et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'acte d'acquisition des dites parcelles, la mairie supportant les frais d'acquisition.

### **4) Questions diverses**

#### **a) chasse communale**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le bail de chasse des bois communaux a été résilié par le locataire actuel ; il convient donc de relancer un appel d'offre pour la saison de chasse 2016/2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de lancer un nouvel appel d'offre pour le bail de chasse aux conditions suivantes :

- Le territoire de chasse sera d'une surface de 65 hectares ;
- Le critère d'attribution sera le meilleur prix ;
- L'offre minimum à présenter sera de TROIS MILLE (3 000) euros. En dessous, l'appel d'offre sera déclaré infructueux ;
- La date limite de remise des offres en mairie est fixée au 24 février 2016 à 12H00 ;
- L'ouverture des plis s'effectuera lors d'une séance du conseil municipal.

## **b) Régularisation de titres d'occupation du domaine public**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en 2000 ont été déployées sur le territoire de la commune des installations de télécommunications appartenant à la sté GC PAN EUROPEAN CROSSING France SARL (Global Crossing). Une convention d'occupation du domaine communal a d'ailleurs été signée avec cette dernière le 12 décembre 2000.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la société permissionnaire GC PAN EUROPEAN CROSSING France SARL a changé de nom pour devenir LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL.

Les titres d'occupation qui avaient été émis à l'origine avaient en général une durée égale à celle de la licence individuelle d'opérateur attribuée à Global Crossing, cette dernière étant valable jusqu'au 04 /04/2014. La loi du 09 juillet 2004 a supprimé les licences individuelles et les a remplacées par un régime d'autorisation générale valide sans limite de temps. Ces titres d'occupation sont aujourd'hui expirés.

La Sté LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL demande que lui soit accordée une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, **à l'unanimité**, Madame le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public privé communal avec la sté LEVEL 3 COMMUNICATIONS France SARL pour une durée de 15 ans avec effet rétroactif au 04/04/2014.

## **Information**

### **Renforcement du réseau électrique en haut du village :**

A compter du 22 janvier 2016, et pour une durée probable de 28 jours, le stationnement de véhicules sera interdit et considéré comme gênant au droit des travaux, avec interdiction de doubler :

- **Allée de l'Eglise,**
- **Rue Saint-Fiacre,**
- **Ruelle aux Loups,**
- **Chemin de St Jean,**
- **Rue des Buttes,**
- **Route de Trilport,**
- **Chemin du Fond de Rivière.**

Fin du Conseil Municipal à 20h50